

La trame verte et bleue du SCoT du Pays de Rennes



Milieux
naturels
d'intérêt
écologique

Atlas des MNIE

janvier 2019

La trame verte et bleue
du SCoT du Pays de Rennes

Atlas des MNIE

Mot du président



André CROCO
Président du Pays de Rennes

“ Depuis de nombreuses années sur le territoire rennais, la prise en compte du patrimoine naturel est une volonté politique forte. Les élus du territoire, conscients que la connaissance était un préalable à une bonne prise en compte de la biodiversité, ont souhaité se doter d’outils pour pouvoir l’intégrer à leurs politiques d’aménagement. C’est ainsi qu’est née la politique des Milieux Naturels d’Intérêt Écologique, d’abord outil de connaissance qui a pris une valeur de protection réglementaire avec le SCoT à l’échelle du Pays de Rennes. Ces « pépites naturelles » sont mises en réseau au sein de la trame verte et bleue, véritable infrastructure écologique assurant les possibilités de dispersion de la vie sauvage.

Les lois Grenelle de l’environnement rendent cette approche « trame verte et bleue » obligatoire. Elles trouvent leur traduction dans les documents d’urbanisme et au travers de l’élaboration des Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE). Ces orientations vont être confortées avec la loi-cadre sur la biodiversité en cours de discussion. Avec la connaissance fine des milieux et du fonctionnement naturel du territoire, le Pays de Rennes apporte une contribution forte à la prise en compte de ces enjeux sur son territoire.

Cet Atlas présente, pour chaque commune, une synthèse cartographique des MNIE qui ont vocation à être préservés strictement et mis en valeur comme un des éléments contribuant au maintien de notre biodiversité locale.

L’Atlas est mis à jour régulièrement et constitue le document auquel les documents d’urbanisme doivent donc se référer pour délimiter les zonages de protection adaptés aux MNIE. ”

Sources

Inventaire des Milieux Naturels d’Intérêt Écologique du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Rennes - DERVENN

Crédit photos

Audiar

Cartographies

Audiar

Document réalisé par l’AUDIAR, pour le Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes
Janvier 2019 © AUDIAR

SOMMAIRE

introduction	6		
Communes de Rennes Métropole			
Acigné (2 planches)	10		
Betton (2 planches)	12		
Bourgbarré	14		
Brécé	15		
Bruz (3 planches)	16		
Cesson-Sévigné (2 planches)	20		
(La) Chapelle-Chaussée (2 planches)	22		
(La) Chapelle-des-Fougeretz	24		
(La) Chapelle-Thouarault	25		
Chartres-de-Bretagne	26		
Chavagne	27		
Chevaigné	28		
Cintré	29		
Clayes	30		
Corps-Nuds	31		
Gévezé (2 planches)	32		
(L') Hermitage	34		
Laillé (2 planches)	36		
Langan	38		
Miniac-sous-Bécherel	39		
Montgermont	40		
Mordelles (3 planches)	41		
Nouvoitou	44		
Noyal-Châtillon-sur-Seiche	45		
Orgères	46		
Pacé (2 planches)	48		
Parthenay-de-Bretagne	50		
Pont-Péan	51		
Rennes (3 planches)	52		
(Le) Rheu	55		
Romillé (2 planches)	56		
Saint-Armel	58		
Saint-Erblon	59		
Saint-Gilles (2 planches)	60		
Saint-Grégoire (2 planches)	62		
Saint-Jacques-de-la-Lande	64		
Saint-Sulpice-la-Forêt	65		
Thorigné-Fouillard (2 planches)	66		
(Le) Verger	68		
Vern-sur-Seiche	69		
Vezin-le-Coquet	70		
Communes du Val d'Ille - Aubigné			
Andouillé-Neuville	72		
Aubigné	73		
Feins (2 planches)	74		
Gahard (2 planches)	76		
Guipel (2 planches)	78		
Langouët	80		
Melesse (2 planches)	82		
(La) Mézière	84		
Montreuil-le-Gast	85		
Montreuil-sur-Ille	86		
Mouzé	87		
Saint-Aubin-d'Aubigné (2 planches)	88		
Saint-Germain-sur-Ille	90		
Saint-Gondran	91		
Saint-Médard-sur-Ille (2 planches)	92		
Saint-Symphorien	94		
Sens-de-Bretagne (3 planches)	95		
Vieux-Vy-sur-Couesnon (2 planches)	98		
Vignoc	99		
Communes du Pays de Châteaugiron			
Communauté			
Châteaugiron :			
Châteaugiron (commune déléguée)	102		
Ossé (commune déléguée)	103		
Saint-Aubin-du-Pavail (commune déléguée)	104		
Domloup	105		
Noyal-sur-Vilaine (2 planches)	106		
Piré-Chancé :			
Chancé (commune déléguée)	108		
Piré-sur-Seiche (com. déléguée) (3 planches)	110		
Servon-sur-Vilaine	113		
Communes de Liffré-Cormier Communauté			
(La) Bouëxière (4 planches)	116		
Chasné-sur-Illet	120		
Dourdain	121		
Ercé-près-Liffré	122		
Gosné	123		
Liffré (5 planches)	124		
Livré-sur-Changeon (2 planches)	130		
Mézières-sur-Couesnon (2 planches)	132		
Saint-Aubin-du-Cormier (4 planches)	134		

Trame verte et bleue du SCoT du Pays de Rennes Atlas des MNIE

La trame verte et bleue : des milieux sources connectés au sein de grands ensembles naturels

La trame verte et bleue du SCoT du Pays de Rennes vise à assurer la pérennité du patrimoine naturel du territoire, en lien avec les territoires limitrophes. Elle se compose de **milieux naturels sources**, présentant un fort intérêt pour la biodiversité, et de **connexions et corridors biologiques** qui assurent la mise en relation de ces milieux (*tout aussi important à maintenir car ils assurent les échanges nécessaires à la survie des espèces et permettent la diffusion de la biodiversité sur le territoire*).

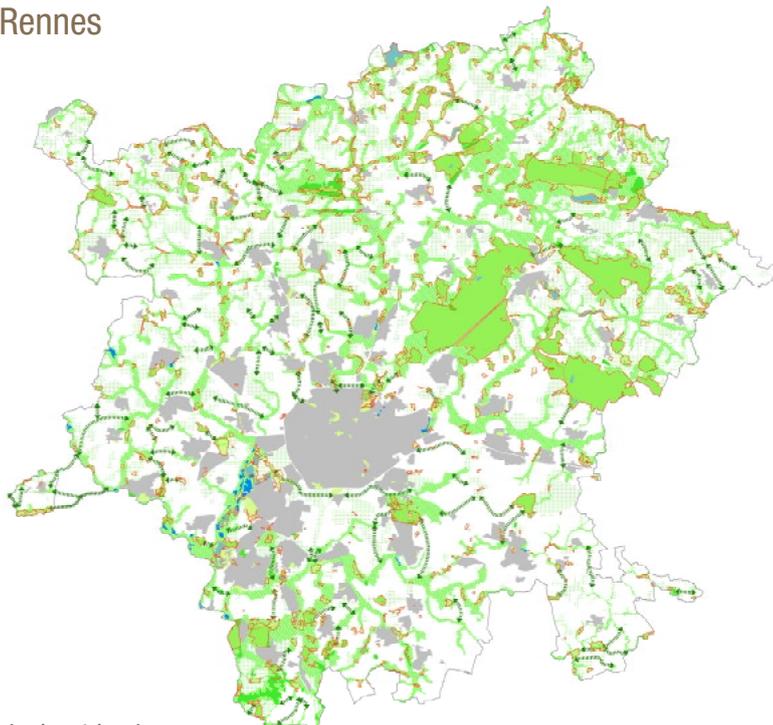
Ces milieux sources ont été dénommés localement milieux naturels d'intérêt écologiques^[1] (**MNIE**). La carte ci-contre (*Trame verte et bleue et MNIE*) montre l'importance de ces écosystèmes naturels dans le réseau de la trame verte et bleue du Pays de Rennes. Les espaces reliant ces MNIE, dénommés localement « **grands ensembles naturels** »^[2] constituent le réseau naturel, armature écologique du territoire. Principalement constituée sur le territoire par le réseau des vallées et vallons et des grandes liaisons naturelles (entre les massifs forestiers...), la trame verte et bleue assure la mise en relation des MNIE et concourt ainsi à leur pérennité.

Une démarche locale volontaire, à un niveau fin de connaissance, avec une méthode d'inventaire homogène

Les milieux naturels présentant un enjeu fort de biodiversité ont été identifiés à la suite d'une démarche volontaire et locale qui constitue une prise en compte et une protection renforcées de la biodiversité. Les élus du Pays de Rennes, conscients que le territoire est riche de milieux naturels à préserver, ont souhaité mieux les prendre en compte dans leurs politiques d'aménagement du territoire. Ils ont pour cela mis en œuvre une approche fine, à l'échelle communale, et assurent un suivi de ce patrimoine au travers de mises à jour des inventaires. La méthode d'inventaire des MNIE repose sur l'identification précise des habitats naturels d'intérêt, selon une nomenclature européenne (Corine Biotope) et des espèces floristiques et faunistiques rares ou menacées (« listes rouges des espèces menacées » départementale, régionale et nationale) à l'échelle parcellaire ou infra parcellaire. Elle est homogène sur l'ensemble du Pays de Rennes et permet, grâce à sa finesse, une utilisation à l'échelle communale.

[1] « MNIE » : milieux naturels d'intérêt écologique qui hébergent des habitats naturels remarquables et/ou des espaces végétales ou animales rares et menacés.

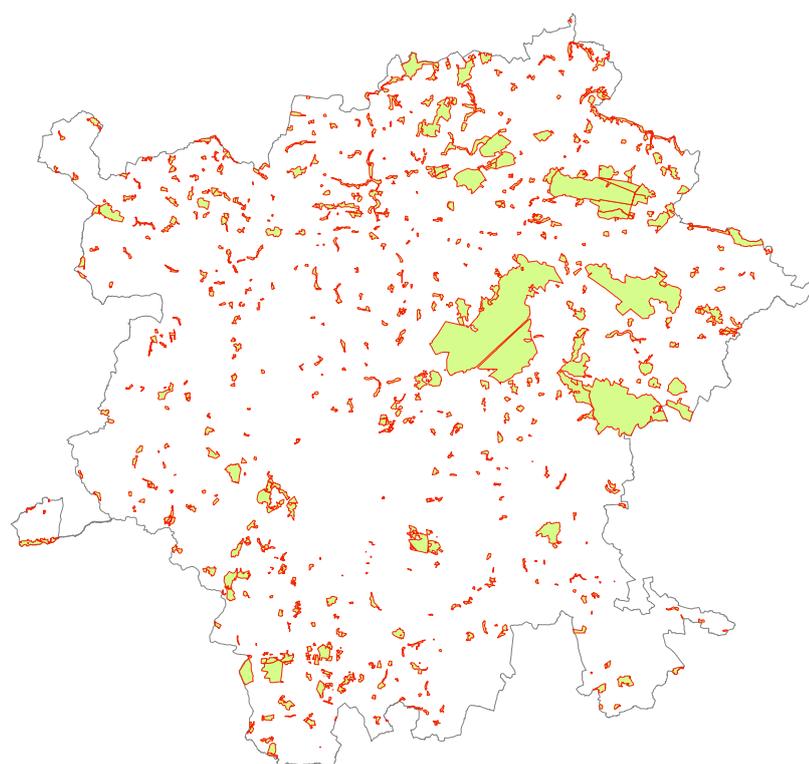
[2] « Grands ensembles naturels » : milieux et habitats naturels qui constituent la trame verte et bleue. Basés sur des inventaires menés en parallèle des études sur les MNIE, ces GEN sont des éléments complémentaires de connaissance locale et n'ont pas de portée réglementaire.



Les inventaires de milieux sources et la trame verte et bleue du SCoT

- Milieux Naturels d'Intérêt écologique (MNIE)
- Préserver la grande armature écologique (fonds de vallée et grandes liaisons naturelles à conforter)
- Perméabilité biologique à encourager
- ↔ Principe de connexion écologique à assurer

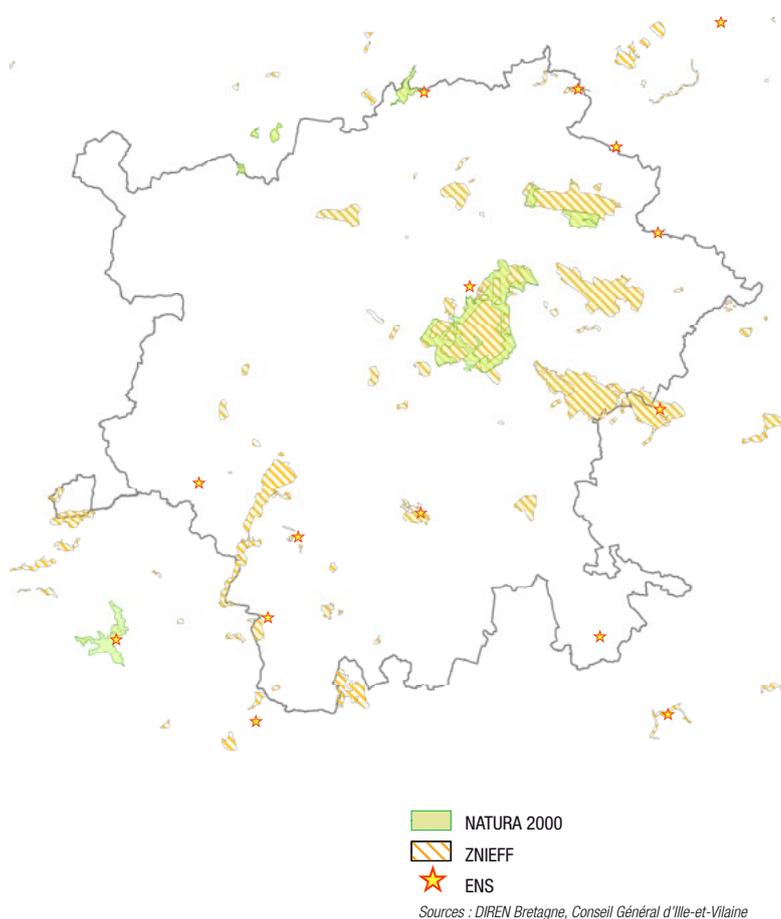
MNIE sur le territoire du Pays



■ Milieux Naturels d'Intérêt Écologique (MNIE)

L'Atlas des Milieux naturels d'intérêt écologique (MNIE) établit la synthèse des inventaires du patrimoine naturel qui ont été réalisés. Ces différents inventaires, menés depuis la fin des années 80 sur le territoire de Rennes Métropole, puis étendus au Pays de Rennes dans le cadre des études sur le SCoT, ont donné naissance à ce document qui permet de regrouper l'ensemble des sites naturels d'intérêt écologique connus sur le territoire. Ce travail a permis de compléter les inventaires du patrimoine naturel, venant enrichir les informations sur les grands sites identifiés comme les ZNIEFF [3], les espaces naturels sensibles du département (ENS) ou plus récemment les sites Natura 2000 [4] (carte ci-dessous).

Grands sites naturels déjà identifiés au niveau national et régional



[3] Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique. Lancé en 1982, l'inventaire des ZNIEFF a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature au niveau national. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas de carrières...).

Un territoire caractérisé par des milieux diversifiés

Aujourd'hui, 585 MNIE sont identifiés sur le Pays de Rennes couvrant une surface de près de 14230 hectares (10,2 % du territoire).

Les MNIE sont diversifiés. Si les boisements dominent en surface (forêt de feuillus...), de nombreux autres types de milieux sont présents : des zones humides, des étangs, quelques milieux tourbeux, des landes, des zones calcaires (rares pour la Bretagne)... et abritent une richesse remarquable. Peu d'habitats naturels et d'espèces végétales exceptionnels à l'échelle nationale sont présents, mais la plupart des sites retenus présentent des cortèges floristiques intéressants d'un point de vue départemental. Ce sont principalement des plantes de prairies humides, de milieux boisés, tourbeux, de landes ou de terrains calcaires.

Ces milieux abritent une faune comprenant de nombreuses espèces protégées, mais peu d'espèces d'oiseaux en danger, vulnérables ou rares. Certains groupes faunistiques moins bien répertoriés sont en régression : batraciens, certains passereaux, chauve-souris. Les MNIE sont des refuges pour ces espèces au sein d'un territoire de plus en plus artificialisé, notamment en raison de la forte dynamique de croissance.

Une connaissance actualisée régulièrement

Les milieux naturels pouvant évoluer dans le temps (en lien avec la dynamique naturelle, une évolution de gestion, une modification des conditions stationnelles[5]...), les inventaires des MNIE sont mis à jour régulièrement. Ainsi, depuis l'approbation du SCoT en 2007, plusieurs campagnes de mises à jour des MNIE ont été réalisées : en 2010, mise à jour sur 50 % du territoire ; en 2013 inventaire sur les nouvelles communes ayant intégré le SCoT ; en 2015, mise à jour sur 31 communes ; en 2019, inventaire sur les 4 nouvelles communes ayant intégré le SCoT. L'Atlas actualisé des MNIE permet d'assurer le suivi des sites et donc leur mise à jour. En outre, de nouvelles études peuvent amener au constat d'apparition de nouveaux sites ou, à contrario, mais plus rarement, à la disparition d'autres. Cet atlas permet de tenir à jour l'information concernant ces sites naturels à préserver au sein du territoire du Pays de Rennes.

[4] Le réseau « Natura 2000 », réseau écologique européen, vise à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen, dans un cadre global de développement durable et s'inscrit pleinement dans l'objectif 2010 « Arrêt de la perte de la Biodiversité ».

[5] Topographie, sols, hydrologie, etc.

L'Atlas des MNIE : un document de référence pour la mise en œuvre des orientations du SCoT dans les PLU(i)

Les cartes des pages suivantes contiennent la délimitation des MNIE du Pays de Rennes avec, pour chaque commune du SCoT du Pays de Rennes :

- un plan de situation,
- une ou plusieurs planches cartographiques communales^[6] sur la base combinée d'une photographie aérienne et de l'IGN 25 000^e, où figurent le périmètre de chacun des sites identifiés, le nom du site et son code MNIE^[7].

LES ORIENTATIONS DU SCOT POUR LA PRISE EN COMPTE DES MNIE

Extrait du Document d'orientation et d'objectifs p.33 - Protéger les MNIE

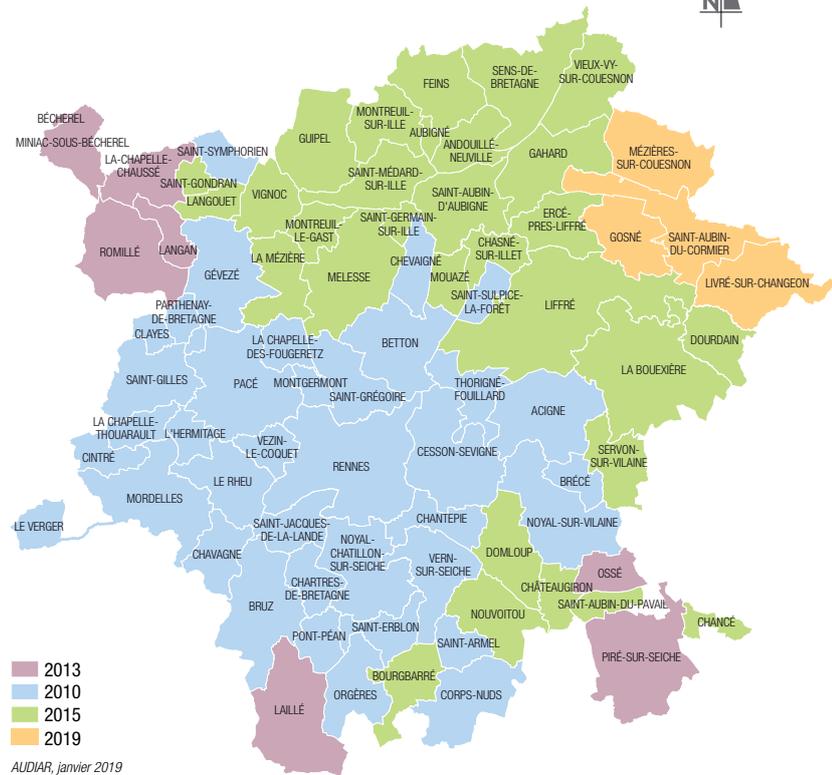
Ces espaces doivent être protégés strictement, en évitant toute construction, pour préserver leur richesse biologique. Néanmoins, dans les MNIE les plus vastes (grands massifs forestiers, étangs de la Préalaye, etc.) ou présentant des enjeux bien identifiés et reconnus (patrimoniaux, touristiques, de loisirs et d'accueil du public, de développement des énergies renouvelables) des équipements en rapport avec ces enjeux ou la vocation économique (exploitation de la forêt) peuvent être admis s'ils ne remettent pas en cause le caractère et les fonctionnalités naturelles de ces milieux. Les MNIE peuvent être intégrés à des opérations d'urbanisme dans une logique de projet qui concilie la prise en compte de leur caractère, de leurs fonctionnalités et le projet urbain. Dans tous les cas, une gestion appropriée à la pérennité du milieu concerné sera recherchée. Cette gestion sera cohérente avec les documents de gestion des sites Natura 2000 (DOCOB). Les documents d'urbanisme assureront la préservation de ces milieux par des dispositions édictées à cette fin. Afin d'aider les communes à décliner la mise en œuvre des mesures permettant la préservation des MNIE à une échelle plus fine, le Pays de Rennes met à disposition un Atlas des MNIE, qui offre une délimitation précise de ces milieux et dont les mises à jour régulières permettent une prise en compte de leur nature évolutive.

Les documents d'urbanisme des communes doivent donc montrer comment ils concourent à cette protection stricte. Dans certains cas particuliers, notamment certains bassins tampons qui doivent faire l'objet d'une gestion particulière, le zonage ou le règlement devront tenir compte des besoins d'entretien et d'évolution des ouvrages tout en cherchant à assurer le maintien de la biodiversité présente.

[6] Pour certaines grandes communes, les secteurs ne contenant pas de MNIE peuvent ne pas apparaître. En outre, les communes de Béchereil et de Chantepie, où aucun MNIE n'a été recensé, ne figurent pas dans cet atlas.

[7] Pour chaque MNIE, l'Atlas présente uniquement le périmètre des sites. Une fiche descriptive, une carte des habitats, des recommandations de gestion, des photos sont présentes dans les études d'inventaires auxquelles se réfère l'Atlas.

Dates des inventaires MNIE



Des outils complémentaires mis à disposition pour aller plus loin et favoriser la diffusion de la connaissance

Pour accompagner la prise en compte de ces milieux et leur préservation, les élus du Pays de Rennes ont souhaité se doter d'un outil pour aller plus loin que la connaissance et la protection réglementaire : le **guide de gestion des MNIE**. Ce document fait état des différents outils disponibles pour la protection et la valorisation du patrimoine naturel et présente les recommandations d'entretien et la préservation de ces milieux naturels et semi-naturels patrimoniaux (moyens techniques, période d'intervention à privilégier, autres outils réglementaires et de conventionnement disponibles).

Pour favoriser la diffusion de la connaissance, un **trombinoscope des espèces remarquables et des habitats d'intérêt du Pays de Rennes** sera également édité, permettant de présenter aux non spécialistes la diversité des habitats, de la faune et de la flore patrimoniale du Pays de Rennes.